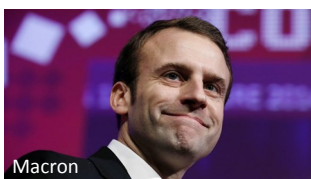
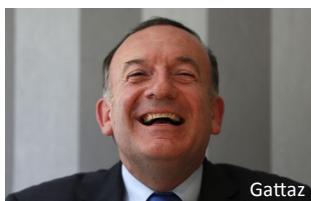


L'ECHO des salariés de VINCI

« La Bourse, je m'en fous, j'ai choisi la vie » (Guy Bedos)

3^e Trim. 2015

N° 7



Heureux !

Avec les lois Macron et Rebsamen le gouvernement Hollande / Valls poursuit ses attaques contre les droits collectifs des salariés et donne encore plus de libertés et de cadeaux pour les patrons : *libéralisation du travail le dimanche et la nuit ; dépenalisation du non-respect du Code du travail ; remise en cause des Conseils des Prud'hommes ; ouverture des lignes de transport en autocar à la concurrence ; remise en cause des prérogatives des IRP, remise en cause des CHSCT ; simplification des procédures de licenciement ; ... etc.*

Et ce gouvernement à la solde du MEDEF ne compte pas en rester là : il vient de commanditer un rapport qui lui a été remis en ce mois de septembre.

Ce rapport, baptisé rapport Combrexelle (du nom du haut fonctionnaire qui présidait à sa rédaction) constitue une nouvelle attaque gravissime contre tous nos droits et acquis collectifs.

Il propose ni plus ni moins la généralisation d'accords d'entreprise dérogoires au Code du travail et aux conventions collectives.

Ces accords dérogoires seraient d'une durée maximale de 4 ans, et non plus à durée indéterminée. C'est la précarisation, l'éclatement de tous les droits collectifs acquis par plus d'un siècle de combat et de luttes des salariés : **c'est le retour au 19^{ème} siècle !**

Nos lecteurs ne s'étonneront pas que ces propositions soient activement soutenues par le patronat. Ainsi, l'Institut de l'entreprise, dont l'un des fondateurs et actuel président n'est autre que le PDG du Groupe VINCI, M. Xavier Huillard, estime que notre système actuel de relations sociales « *bride les capacités d'adaptation des entreprises aux mutations ... source essentielle de compétitivité ...* ». « *L'institut de l'entreprise est favorable à ce que le système de relations sociales soit pensé à partir de l'entreprise, ... les acteurs pourraient, au plus près du terrain, définir les normes.* »

Ces dignes patrons applaudissent donc des deux mains pour que le rapport Combrexelle soit demain la loi, rien de plus logique !

Mais pour la CGT, ces reculs sociaux sont inacceptables et non négociables : Code du travail, Conventions collectives constituent le socle sur lequel sont basés les droits collectifs de l'ensemble des salariés.

La CGT combat ces lois et projets scélérats. Elle en exige le retrait et entend mobiliser les salariés afin de créer un grand mouvement interprofessionnel, national et unitaire, seul à même de bloquer cette politique de régression sociale.



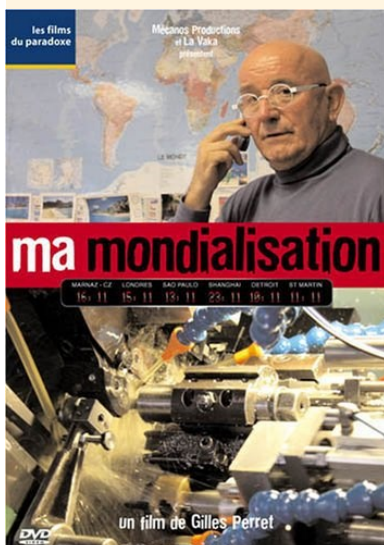
Dans ce numéro

Editorial	1
Films : Ma mondialisation	2
Dialogue social chez VINCI et Comité de Groupe	2
Une croissance au rythme des réorganisations	3
Attention aux postes aménagés	3
Blocage solidaire	3
Business case, où es-tu ?	4
La responsabilité sociale de VINCI (5) - Vue d'ensemble : la RSE	4
Une notation plutôt suspecte	5
Femmes-hommes	6
Français-immigrés : travail égal, salaire égal	6
Livres : La France nucléaire	7
Cherchez l'erreur	8



Pour un monde solidaire





« Fonds de pension, délocalisation, mondialisation font désormais partie de notre langage quotidien, mais demeurent des notions abstraites, souvent angoissantes. A travers le regard plutôt « atypique » d'un chef d'entreprise de la vallée de la mécanique de précision en Haute-Savoie, le film raconte cette phase récente du capitalisme dominé par des mécanismes financiers « globaux » et implacables. Victimes de leur succès, toutes les plus grosses entreprises de la vallée ont déjà été rachetées par des sociétés financières dont l'unique souci est la rentabilité maximale dans des temps records. Une illustration parfois drôle, et le plus souvent cruelle, du choc des cultures entre l'industrie et l'univers de la finance ».

Comment survivre face à la mondialisation ? Les réponses d'un patronat local, entre traditionalisme et rêves de grandeur. Les réponses des salariés sont à chercher ailleurs, mais la leçon de choses vaut la peine. ■

Ma mondialisation

Réalisé par Gilles Perret – Les films du paradoxe, 2006 – 86 mn



Dialogue social chez VINCI et Comité de Groupe : suite mais certainement pas fin

Nous avons décidé de vous informer, dans ce journal, de l'avancée, ou plus certainement du recul du dialogue social dans le Groupe VINCI, à travers ce qui se passe dans le Comité de Groupe.

Depuis la création du Groupe VINCI, le poste de Secrétaire du Comité de Groupe a toujours été occupé par un représentant de **la CGT, première organisation syndicale dans le Groupe** (avec plus de 32 % des voix recueillies au premier tour des dernières élections professionnelles). Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

En effet, lors de la première réunion de la nouvelle mandature, toutes les autres organisations syndicales se sont coalisées, avec la bénédiction de la Direction, pour élire comme nouveau Secrétaire un représentant du syndicat CFE/CGC, dont la représentativité s'élève à 12,09 % des voix au premier tour des élections professionnelles. Les deux secrétaires adjoints, quant à eux, sont de FO (13,47 %) et de la CFDT (28,67 %). Le seul membre CGT rescapé du bureau du Comité de Groupe est notre représentant syndical (la DRH ne pouvait pas l'écarter). La motivation principale serait de faire payer à notre organisation syndicale **l'épisode SHERPA**. Le Groupe VINCI aurait-il quelque chose à se reprocher sur ce dossier ???

Si le fait de ne plus avoir les postes de Secrétaire et de Secrétaire adjoint n'est pas dramatique en soi, il démontre, s'il en était besoin, le manque de respect de certains par rapport aux choix exprimés par les salariés du Groupe lors des élections professionnelles, et un déni du travail accompli par nos camarades successifs à ce poste pour **assurer un fonctionnement transparent et collégial** (aucune décision prise en bureau mais en réunion plénière, circulation de l'information vers les salariés, travail en intersyndicale dans la mesure du possible, etc...).

En réaction à cette éviction, la délégation CGT a décidé de suspendre sur le champ tout travail intersyndical, et a fait la déclaration suivante auprès de M. HUIILLARD :

Déclaration CGT au Comité de Groupe VINCI du 24 juin 2015

« Nous ne sommes pas dupes de ce qui s'est passé hier, lors de la réunion préparatoire du Comité de Groupe : il s'agit de la volonté conjointe, et ce depuis le début des négociations du nouvel accord, de tous les acteurs du Comité de Groupe d'écarter du bureau la CGT, première organisation syndicale chez VINCI.

Cela étant, après avoir travaillé durant 15 ans au sein du bureau afin d'optimiser au maximum un fonctionnement collégial et démocratique du Comité de Groupe, travail reconnu par l'ensemble des organisations syndicales : nous espérons que ce système perdure malgré tout.

Si certains espèrent que cette éviction va bloquer le travail de la CGT : nous tenons à leur dire qu'ils se trompent.

Nous mettrons à profit le temps libéré par cette instance pour consolider, sur le terrain, le rapport de force en faveur des salariés. Comme d'ailleurs Mr Huillard nous a plusieurs fois invités à le faire.

Ce qui ne nous empêchera pas, quand même, de prendre toute notre part dans l'activité de ce Comité de Groupe.

Nous continuerons à défendre les revendications, même si nous sommes amenés à les porter seuls, et à être solidaires avec tous les salariés quel que soit l'endroit où ils travaillent : en France et dans le monde. »

Le syndicalisme est à une croisée des chemins, avec un capitalisme appliquant le libéralisme le plus dur au seul bénéfice des actionnaires, et nous voyons de plus en plus apparaître des coalitions hétéroclites de ce genre, qui n'ont aucune chance de perdurer dans le temps, si ce n'est pour défendre des intérêts personnels, avec pour objectif d'éliminer la CGT afin de mieux collaborer à cette politique.

Si d'aucuns pensent qu'ils nous décourageront de la sorte, c'est mal connaître notre organisation syndicale, qui fête cette année ses 120 ans et qui en a connu d'autres... ■

Une croissance au rythme des réorganisations



La Direction de VINCI annonce que le chiffre d'affaires de VINCI Energies doit à terme représenter **40 % de celui de la branche Contracting** (Construction + Routes + Energies).

L'objectif annoncé par Xavier Huillard est de le **doubler** le chiffre de 2013 (9 248 kEuros) par des croissances externes (rachats d'entreprises), notamment à l'international, afin de pallier le léger recul en France.

C'est ainsi que depuis 2014, nous ont rejoint nos collègues de Orteng Engenharia e Sistema (Brésil), IMTECH ICT (Nord Europe), Electrix (Australie-Nouvelle Zélande), et récemment APX intégration (France).

Mais qui paye la facture ?

Le Pôle VINCI Energies doit **lui-même** financer ses acquisitions. En clair, les salariés de nos sociétés et entreprises vont non seulement continuer à faire remonter une grosse part de dividendes à VINCI, mais vont payer la boulimie de croissance de la Direction de VINCI et VINCI Energies.

La plupart de nos sociétés sont très souvent réorganisées comme actuellement beaucoup de Cegelec, qui sont fusionnés ou vivent des cessions partielles voire totales d'activités.

Ces mouvements d'organisation quasi permanents n'ont que des avantages pour la Direction de VINCI Energies. En effet cela lui permet :

- De faire remonter les trésoreries de confort, « le bas de laine » des sociétés qui veulent se prémunir de coup dur. Cela a comme conséquences de fragiliser les sociétés ;
- De remettre à plat les usages et accords favorables aux salariés, donc de leur donner encore en faisant baisser la masse salariale ;
- De faire tomber les représentants du personnel syndiqués en les faisant absorber par des sociétés qui ont des représentants du personnel inoffensifs ;
- De faire tourner le management qui est bien souvent usé par cette reconstruction constante.

Tout cela se fait en même temps que la volonté d'augmenter la **sous-traitance** (+14 % en 2014), avec un recul de la masse salariale de 2 % (-547 salariés) sur le périmètre de la France.

Les cadres et Etam ont de plus en plus de tâches de suivi à effectuer avec de moins en moins de monde.

Pour arrêter de se faire pressuriser, la seule solution est de faire élire des représentants du personnel CGT dans toute les sociétés et établissements. ■

Attention aux postes aménagés

Depuis plusieurs mois dans certaines entreprises de VCF, chaque accidenté se voit proposer un poste aménagé **pour éviter les jours d'arrêt de travail**.

Les salariés sont harcelés par leur hiérarchie qui les appelle le soir à leur domicile. Bien entendu ces postes aménagés sont bidons et sans consulter le médecin du travail et le CHSCT.

La Direction trouve des postes à des salariés ayant même des accidents sérieux malgré des arrêts de travail de plusieurs jours (voire semaines) donnés par l'hôpital.

De plus, la Direction intègre la sécurité dans tous les accords d'intéressement ce qui met une pression supplémentaire aux salariés.

Nous les élus nous dénonçons cette dérive qui ne favorise que l'entreprise. Aménager des postes, oui, mais pour les salariés âgés et les maladies professionnelles. ■



Blocage solidaire

Le 8 juin dernier, des militants de la Construction CGT ont bloqué quelques heures le chantier du futur palais de justice de Paris, pour protester contre la discrimination dont ils sont victimes dans le groupe **Bouygues** : licenciements déguisés, multiples pressions à la démission, etc. Le cas d'un élu CGT dont le licenciement a été refusé par l'inspection du travail, mais autorisé « *comme par miracle* » par le ministère du Travail, a notamment été cité.

Nous y étions, par solidarité. Au-delà de ce combat syndical, il s'agissait de sensibiliser les salariés de ce grand chantier (au moins 200 ouvriers) au fait que les dividendes ne font qu'exploser chez cet autre géant du BTP, au détriment des salaires. ■

Business case, où es-tu ?

Le concept de *business case* a été conceptualisé et diffusé dès 1997. Il est devenu la base incontournable de la vision managériale des relations entreprise-société. Il s'agit de l'ensemble des arguments économiques censés convaincre les entreprises d'adopter des stratégies socialement responsables :

- Arguments économiques classiques reposant sur le calcul « **coûts-avantages** » : économies de consommation d'énergie, d'eau, de matières, réduction des déchets (éco-efficience) ; anticipation de réglementations plus contraignantes ou réduction des risques industriels et juridiques ;
- Arguments économiques liés aux marchés et à la **position concurrentielle** : construire un avantage compétitif sur le marché des produits ou services, attirer les « meilleurs » salariés (pour les emplois les plus qualifiés), les investisseurs, les fournisseurs, les Etats ou collectivités soucieux des impacts sur l'environnement naturel et social ;
- Arguments liés à la perte de légitimité et au **risque de réputation** : des pratiques irresponsables peuvent entraîner des pertes de confiance de la part des fournisseurs ou des clients ;
- Arguments liés à la construction de **nouvelles compétences** en termes d'innovation produits ou organisationnelles (gestion des parties prenantes, maîtrise des risques, adhésion des salariés...).

Ce discours cherche à lever de nombreux **obstacles** à l'intégration volontaire de la RSE, qui font que celle-ci reste partielle, souvent symbolique, et ne touche qu'une faible proportion d'entreprises : coûts, résistances internes (tensions sur le management, soumis à des injonctions contradictoires), faible demande de RSE de la part des marchés, fragilité des avantages compétitifs sur les marchés hautement concurrentiels, etc.



L'existence d'une relation positive entre la RSE et la performance économique ne va donc pas de soi. Sa recherche a souvent été comparée à une quête du « *Saint-Graal* » : en dehors de cas d'école bien connus, les recherches de corrélations entre les mesures de l'une et de l'autre sont restées vaines. Tant que les obscures lois du marché en décident, la « *performance globale* » tient finalement de la pensée magique... ■

La responsabilité sociale de VINCI

5) Vue d'ensemble : la RSE

Empêcher la mise en place de réglementations contraignantes en faisant croire aux capacités autorégulatrices des entreprises : la doctrine managériale de la Responsabilité Sociale (ou Sociétale) des Entreprises (RSE) entend systématiser une démarche que nous avons vue à l'œuvre, qu'il s'agisse de « *moraliser le capitalisme* » ou de maîtriser ses « *excès* » en matière d'exploitation des êtres humains et de la nature. Elle reconnaît que les entreprises ont des responsabilités vis-à-vis de la société, dont elles doivent intégrer les attentes et à qui elles doivent rendre des comptes ; mais de quelle responsabilité s'agit-il, et devant qui, au juste ?

Fondée sur le **volontariat**, la RSE développe un argumentaire (le « *business case* ») censé convaincre les entreprises qu'il n'est plus possible de réaliser du profit « *librement* », sans avoir à se justifier, et qu'il est de leur intérêt bien compris de prendre en compte le **risque sociétal** pour rechercher une performance triple (*triple bottom line*), ou « *globale* » : à la fois environnementale, sociale et économique (voir ci-contre).

Elle repose largement sur la **théorie des parties prenantes**, élaborée dans les années 1980, pour qui d'autres parties que les actionnaires (*stockholders*) sont en droit de faire valoir leurs **intérêts** vis-à-vis de l'entreprise. La maximisation de la « *valeur pour l'actionnaire* » ne peut plus être le **seul** but de l'entreprise, qui doit concilier les intérêts des parties **dont la coopération lui est nécessaire** et produire de la « *valeur partagée* ». Ces parties prenantes (*stakeholders*) sont des individus ou des organisations qui peuvent être internes ou externes à l'entreprise, en contrat ou non avec elle : salariés, clients, sous-traitants, fournisseurs, société civile, pouvoirs publics, investisseurs, etc.

La satellisation des parties prenantes : diviser pour régner



La responsabilité de l'entreprise devant la société devient sa responsabilité envers ses parties prenantes, ce qui n'est pas la même chose. L'entreprise est **au centre** de la théorie : les parties pre-

nantes sont définies **par rapport à elle**, ce qui écarte celles avec lesquelles elle n'a pas de relations directes, ou qui ne sont pas constituées (comme les générations futures du développement durable) ; en outre, démarche volontaire oblige, **c'est elle qui décide** des parties avec lesquelles elle entend « *dialoguer* », voire négocier certaines modalités de ses activités – ce qui pose évidemment la question de leur légitimité.

Considérant que « *l'adhésion de la société civile devient un enjeu de plus en plus déterminant pour la réalisation des projets* », VINCI promeut le « *dialogue avec les parties prenantes* » (élus, acteurs économiques locaux, associations, usagers et riverains) et la « *démarche partenariale* ». Il s'adresse tantôt aux individus, afin de recueillir leur « *expression citoyenne* » (plateformes collaboratives, réunions d'information, visites de sites...), tantôt à des associations locales (de riverains, de défense de la nature, ou autres) auxquelles il offre de collaborer, et dont la **représentativité** peut être problématique : leur existence n'est pas toujours spontanée (comme l'ACIPRAN, favorable à l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et créée avec le soutien du Medef local), et leur indépendance ne résiste pas toujours aux **partenariats** financés par VINCI (on a vu, sur la LGV SEA, combien VINCI peut être généreux pour assurer son « *acceptabilité sociale* »). Enfin, à Nantes comme à Khimki, on a vu aussi comment VINCI peut **refuser** tout dialogue avec des associations trop « *militantes* », aussi représentatives soient-elles. En se prétendant capable d'agir « *dans l'intérêt de toutes les parties prenantes* » grâce à son savoir-faire en matière de « *gouvernance collective* », VINCI oublie de préciser que, par définition, ne sont « *prenantes* » que les parties qui acceptent ses conditions...



➡ D'un projet à l'autre, les parties prenantes varient : l'exercice de la RSE présente un aspect essentiellement **micro-économique** (« territorial »), que VINCI associe étroitement à ses activités « citoyennes », elles-mêmes très locales. L'activisme des Fondations du Groupe, joint aux partenariats qu'il multiplie tous azimuts, entretiennent un **brouillage** massif de ses véritables responsabilités sociétales – celles qui relèvent de ses **activités propres** (construction, exploitation). Car même si mécénat et partenariat sont considérés comme « engagements sociétaux » des entreprises par la loi Grenelle 2 de 2012, ils ne font pas partie de la RSE proprement dite, dès lors qu'ils sont « hors business » (norme ISO 26000 de 2010) ; ils sont même alors considérés comme des **stratégies d'évitement** très courantes... VINCI, quant à lui, a des visées explicitement **commerciales** : se positionner comme « le meilleur **partenaire** pour la réalisation de projets d'infrastructures » auprès des décideurs.

Une « responsabilité »... sans obligation de résultat

La responsabilité est liée à l'exercice d'un pouvoir : être responsable signifie non seulement rendre des comptes aux tiers concernés, mais aussi assumer toutes les conséquences de ses actes et, à défaut, être l'objet de **sanctions**. Or le mouvement de la RSE a biaisé la question de la responsabilité en occultant celle du pouvoir des entreprises et des obligations qui en découlent, pour la réduire à une simple façon d'agir reposant sur le bon vouloir des entreprises. Mieux encore, l'enjeu moral de la justification de leurs actes s'est transformé en un simple processus de **reporting formel**, qui fait qu'une entreprise peut être récompensée pour sa « transparence », sans pour autant avoir un comportement exemplaire, ni à en assumer les conséquences.

Tout ne dépend plus alors que des **rapports de force** entre les entreprises et les parties prenantes : les organisations de la société civile (associations, syndicats, ONG) doivent agir en véritables contre-pouvoirs, notamment média-

tiques, pour espérer se faire entendre. On est en présence d'une conception éclatée de la société, à l'américaine, où l'intérêt général se ramène à la somme des intérêts particuliers, et la société à un conglomérat de groupes de pression et autres *lobbies*.

Le marché de la vertu



d'investissement) et exercer ainsi leur pouvoir théorique de **régulation**. Le **reporting** sociétal s'inscrit dans ce contexte restreint, sans toutefois suffire : le développement de la RSE s'est appuyé sur une prolifération d'offres de services – étude, audit et conseil, formation, notation extra-financière, certification et labellisation, consommation et investissement « socialement responsables », etc. – donnant naissance à un **nouveau marché** (fort lucratif) où s'entrecroisent ONG et professionnels.

L'élaboration d'indices de **notation** spécifiques contribue à promouvoir la RSE auprès des dirigeants d'entreprise, qui en viennent à se donner pour objectif de réussir l'intégration de leur entreprise dans un maximum d'indices « éthiques », plus trompeurs les uns que les autres pour le commun des mortels. VINCI se flatte ainsi de répondre à une dizaine de questionnaires (Vigeo, DJSI, SAM, EIRIS, CDP, etc.), et ne manque jamais une occasion d'afficher ses bonnes notes.

Instrumentalisé, préservant la « liberté » des entreprises, le mouvement de la RSE finit par fonctionner **en vase clos**, sur ses propres valeurs, de plus en plus éloignées des attentes sociales et environnementales de la société. Opacité, conflits d'intérêts (voir ci-contre), formation d'oligopoles, absence de responsabilité juridique... les mêmes causes produisant les mêmes effets, il est à prévoir qu'un jour ce marché, à l'instar de celui de la notation financière lors de la crise des *subprimes* de 2007-2008, fera brutalement resurgir **le conflit entre profits privés et intérêt général** qu'il cherche à escamoter. ■

Une notation plutôt suspecte

Les agences de notation extra-financière ont vocation à traduire la qualité de la politique de RSE suivie dans les entreprises sous la forme soit d'une notation, soit d'un indice. La notation peut être soit **sollicitée**, soit **déclarative**. Dans le premier cas, elle est faite à la demande de l'**entreprise** analysée, qui est cliente de l'agence. Dans le second cas, elle est destinée à des **tiers** (le plus souvent des investisseurs), auxquels elle est vendue. La publication d'**indices**, quant à elle, consiste à classifier régulièrement les entreprises les mieux notées dans la notation déclarative.

La fiabilité de ces notations est mise en cause sur plusieurs plans :

- Les **méthodes** d'évaluation sont opaques et très variables d'une agence à l'autre (arbitraire du choix des critères et de leur pondération, en fonction des objectifs de l'agence, des pays, des demandes des clients...), entraînant des notes très différentes pour une même entreprise ;
- Les **sources d'information** sont largement alimentées par les entreprises analysées elles-mêmes (principalement le reporting extra-financier, qui est auto-déclaratif, complété par des questionnaires et des entretiens avec les dirigeants) ; elles varient en fonction des législations des pays (absence de reporting, exhaustivité variable) ;
- Le **prix** de la notation sollicitée est élevé, ce qui favorise les grandes entreprises et peut faire croire qu'elles sont les seules à avoir une politique de RSE ;
- En faisant à la fois de l'**audit** (notation déclarative) et du **conseil** (notation sollicitée), la plupart des agences s'exposent à perdre leur indépendance : vouloir gagner ou conserver une entreprise comme cliente en conseil peut inciter à la favoriser auprès des investisseurs ;
- En ayant, parmi leurs propres **actionnaires**, des entreprises susceptibles d'être évaluées, les grandes agences de notation s'exposent à des conflits d'intérêts.



L'agence **Vigeo**, dirigée par Nicole Notat (ancienne

secrétaire générale de la CFDT), a ainsi son capital détenu à 55% par des opérateurs financiers, à 26% par des grandes entreprises (dont VINCI), et à 19% par des organisations syndicales (dont la CFDT) et diverses personnalités. ■

Femmes-hommes

Le Groupe VINCI place la mixité comme un axe fort de sa politique ressources humaines. Le Groupe se réjouit ainsi de compter un taux de près de 20% de femmes managers (chiffres du rapport de juin 2015 présenté au comité de Groupe, taux de féminisation : Cadres 19%, Etam 27%, ouvriers 2%).

Certes un effort a été fait dans le Groupe, ces dernières années, pour laisser aux femmes une place, mais c'est encore loin des espérances que l'on pourrait escompter d'un groupe comme VINCI.

Il ne suffit pas d'ouvrir les places à des collaboratrices, encore faudrait-il qu'elles puissent s'épanouir professionnellement. **Les questions d'évolution de carrière et de rémunération** se posent, en effet la plupart des femmes du groupe se trouvent dans les fonctions administratives ou fonctions supports.

- Est-ce une volonté de la part des salariées d'être moins dans les **filières techniques** ou y a-t-il des freins d'origines diverses ? « Le machisme » est-il encore de mise dans notre groupe ?
- L'évolution professionnelle est-elle liée uniquement à la filière d'emploi ?
- L'équilibre vie familiale, vie professionnelle est-il plus difficile à atteindre lorsqu'on est une femme ?

En dehors du Groupe VINCI, la question de la place des femmes dans le monde du travail et de leur rémunération est un vrai **enjeu sociétal**. En effet, actuellement une négociation sur les « retraites complémentaires » est en cours au niveau national.

La campagne médiatique du MEDEF pour justifier d'un recul de l'âge d'ouverture du droit à la retraite à 65 ans est basée sur une faillite des caisses en 2018 de l'AGIRC et l'ARRCO (les 2 caisses de retraites complémentaires).

Or une étude réalisée par la Direction technique de l'ARCCO et de l'AGIRC, montre que l'application de la loi votée le 4 août 2014 sur « l'Égalité réelle entre les femmes et les hommes » réglerait **immédiatement** tous les problèmes de financement de l'ARRCO et permettrait à l'AGIRC d'effacer de 46.32% son besoin de financement d'ici à 2040... ■

Les hommes
sont des femmes
comme les autres.

Français-immigrés : travail égal, salaire égal

Depuis un certain temps, on n'arrête pas de parler d'« immigration », de « réfugiés », d'« immigrants » et souvent on confond ces termes avec le travail « clandestin » qui est un travail mal payé ou non reconnu, que souvent ces immigrés effectuent.

Le système capitaliste est contradictoire à tous les échelons, y compris sur la question de l'immigration. D'un côté on cherche la main d'œuvre la moins chère possible, on signe des conventions internationales (exemple : directive Bolkestein) pour amener les salariés détachés, d'un autre côté, on s'exclame : pourquoi cette main d'œuvre vient-elle chez nous ? Pourquoi travaille-t-elle pour moins cher ? Le capitaliste va là où il y a des profits. Ce n'est pas un problème réglementaire, de loi ou de morale. Il ne peut pas y avoir d'autre façon de fonctionner du capitalisme car la dimension mondiale (mondialisée) du capitalisme ne dépend pas de la volonté de tel ou tel capitaliste. C'est une loi économique fondamentale du développement capitaliste.

Il faut ajouter que **les immigrés ne sont pas responsables du chômage ou des bas salaires**. Au contraire, ce sont de grands groupes capitalistes, comme VINCI, qui ont besoin de la main d'œuvre la moins chère possible, pour s'assurer une marge de profit (ou plus-value). Si ces groupes ramènent des salariés d'autres pays d'Europe avec un salaire de 300-400 euros, ce ne sont pas les immigrés qui en sont responsables. Souvent on entend que le « *marché du travail* » est dur. Et alors ? Ce ne sont pas les travailleurs qui sont responsables de cette situation. Vous, les capitalistes, pour assurer votre profit, vous êtes capables, en une seule nuit, d'oublier votre patriotisme, de déplacer vos capitaux dans un autre pays et même de changer de nationalité. Ce n'est pas vous qui êtes les premiers attachés à votre pays. Après pour déplacer les unités économiques, il s'agit d'une question de moyens pour voyager et se déplacer. La loi du profit oblige de chercher les lieux les moins chers possibles. Si cela n'est pas appliqué, le capitalisme ne serait plus le capitalisme. On peut donc comprendre la démagogie du Front National dans cette optique. Ils ne sont en aucun cas critiques des grands groupes capitalistes français. Ils ont par exemple salué le grand patron de Total à plusieurs reprises.

Ayant en tête cette réalité, on peut comprendre les mouvements des immigrés. La guerre entre grands pays capitalistes et grands groupes capitalistes obligent à se repartager les richesses du monde. Ce qui se passe au Moyen-Orient est un bel exemple. Qui est responsable de cette situation de guerre ? Selon les chiffres de l'ONU et du HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés), 4 013 000 personnes ont quitté la Syrie, la Libye et l'Irak et encore d'autres pays. L'Europe pleure qu'il y a beaucoup de réfugiés. C'est faux ! En réalité, la plupart de ces réfugiés vivent dans des pays voisins aux leurs. En effet, au niveau mondial, l'Europe, les États-Unis, le Japon et l'ensemble des pays dits « industrialisés » n'accueillent que 14 % de ces réfugiés.





La **distinction démagogique** entre réfugié et immigré n'a pas de sens. On démolit un pays, 5 millions de personnes sont obligées de voyager... et on va trier entre « réfugiés » et « immigrants » ? Par contre, les larmes de crocodiles sont trompeuses. Encore une autre fois, nous entendons : pourquoi devrait-on donner des logements aux immigrés alors qu'on n'en donne déjà pas aux sans-abris qui sont ici ? Nous répondons à ces gens : pourquoi n'avez-vous rien eu jusqu'à aujourd'hui ? Pourquoi d'un coup, les démagogues se soucient-ils du sort des sans-abris ? Ce ne sont pas les immigrés ni les réfugiés qui sont responsables de cette situation. Ce sont les politiques financières et immobilières qui en sont responsables. La droite qui fait cette démagogie bloque depuis des années la construction de nouveaux HLM.

Aussi, les médias font du sensationnel en expliquant que les réfugiés sont installés dans tel ou tel centre d'accueil. C'est faux. On installe provisoirement : pour 15 jours, un mois. Après, tout le monde dehors. Par la suite, ces populations sont prêtes à accepter tout le prix à payer pour travailler et pour survivre.

Merkel a accueilli des immigrés. Elle n'est pas généreuse car elle sait que c'est une main d'œuvre à 4-5 euros de l'heure qui arrive. Certains peuvent penser qu'on exagère. Il suffit de vérifier sur les chantiers, les vrais salaires des travailleurs détachés, des sous-traitants y compris ceux des salariés intérimaires. Sous menace de fin de mission, on supprime des acquis sous forme de primes.

Alors que va-t-on proposer ? Notre solution est de lutter contre les capitalistes dans une perspective d'**unité de classe**. A travail égal, salaire égal. C'est notre slogan et notre principal mot d'ordre. C'est seulement avec ce slogan qu'on va décourager les patrons. En faisant payer les mêmes salaires, les patrons ne peuvent plus utiliser une partie de la classe contre les autres. Nous, les militants de la CGT, nous devons nous engager et aller vers les travailleurs. Le système capitaliste est responsable de la concurrence entre travailleurs. Cette concurrence sera cassée si nous revendiquons à travail égal, salaire égal.

Une autre question importance : sous la forme du nationalisme ou du communautarisme, on divise la classe. Nos intérêts de travailleurs ne pourront jamais se concilier avec notre patron, qu'il soit de la même nation ou de la même communauté que nous. Souvent, un salarié détaché arrive par un patron qui est son compatriote. Alors c'est ce patron qui exploite ses compatriotes. Ce n'est pas le chauvinisme qui va nous aider. Notre adversaire est le capitalisme et les patrons qui vont chercher de la main d'œuvre moins chère pour augmenter leur marge de plus-value (profit). Les résultats du groupe VINCI le montrent. Depuis 2008, le Groupe est toujours gagnant alors qu'il y a la crise. Comment fait-il ?

Nous autres travailleurs, pouvons défendre nos intérêts à la condition de **nous organiser**. L'attaque contre le droit de se syndiquer, de se former syndicalement montre très bien que la bourgeoisie ne se trompe pas de cible. Il faut inviter tous les salariés, immigrés, français, jeunes et âgés, embauchés et intérimaires, détachés ou sous-traitants à se syndiquer ensemble. Ce n'est pas seulement pour défendre nos acquis, c'est aussi pour revendiquer pour notre futur. ■

Vive l'unité des travailleurs !

Travail égal, salaire égal !

Vive la CGT !



Livres



« Qu'avons-nous appris de Tchernobyl, puis de Fukushima ? Pourquoi est-il toujours tabou d'évoquer l'option d'une sortie du nucléaire en France, alors que nous ne sommes pas à l'abri – pas plus que les japonais – d'un accident majeur ? Quel est donc l'art de faire vivre l'énergie nucléaire, cette fierté nationale, cette exception française ? Comment les Français, très sceptiques vis-à-vis de l'atome dans les années 1970, sont-ils parvenus à l'« aimer » ou, en tout cas, à l'accepter ? Qu'est devenu, au cours du temps, le mouvement antinucléaire d'il y a quarante ans, alors un des plus forts d'Europe ? Quel rôle l'Etat et les organismes nucléaires ont joué dans ces transformations ? De quelle façon la prise en charge institutionnelle des critiques a-t-elle orienté les conditions de citoyenneté à l'âge atomique ?

Cet ouvrage analyse le succès de la nucléarisation de la France en dépit de fortes résistances citoyennes.(...) Il met en évidence quarante ans de rapports de force entre l'atome et ses détracteurs, en considérant non seulement les moments forts du mouvement antinucléaire mais aussi la trajectoire, le repli et le renouveau des contestations. »

Une approche originale et intéressante, qui restitue notamment l'opposition des scientifiques et des chercheurs au tout-nucléaire dans les années 1970.

On lira avec intérêt les chapitres consacrés au programme Ethos, à Tchernobyl, ou à Areva, au Niger – où l'Association Sherpa, la CRIIRAD et une association locale ont réussi à enquêter en 2003-2005 sur l'impact de l'activité minière sur l'environnement et la santé publique. Deux lieux sensibles où intervient VINCI Construction. ■

Sezin Topçu — Seuil 2013 — 346 p.

Cherchez l'erreur



Le numéro 73 d'*Esprit VINCI* illustre parfaitement le positionnement de VINCI en matière de développement durable. La prochaine conférence de Paris sur le climat (**COP21**) est l'occasion pour le Groupe de promouvoir les « solutions et offres à bas carbone » de ses différentes filiales, ses méthodes de conception et de management de projet, sans oublier les PPP ou sa chaire écoconception.

Pour se mettre en valeur, VINCI n'a que deux chiffres à publier, et encore **en trichant** : sa réduction d'émissions de gaz à effet de serre (**GES**), qu'il présente entre 2009 et 2014 alors qu'elle s'est arrêtée dès 2010, et sa **notation** par le Carbon Disclosure Project, censée distinguer VINCI pour la « performance de sa stratégie énergie-climat », quand il ne s'agit que de la qualité formelle de son reporting (indice CDLI), tandis qu'en termes de performances proprement dites (indice CPLI), VINCI ne fait même pas partie des 10 *leaders* français – et pour cause.

Quant à la stratégie de VINCI en matière de lutte contre le réchauffement climatique, elle est **introuvable**. D'un côté, le Groupe affirme qu'il y a « *urgence à agir* », et donne la parole à Jean Jouzel, vice-président du GIEC, qui se permet d'insister sur la **nécessité d'une « réduction drastique du recours aux combustibles fossiles »** ; de l'autre, VINCI affiche ses intentions de prospérer grâce au développement des liaisons par autocar, des routes à péage ou de l'exploitation des derniers champs d'hydrocarbures « *qu'il faudra bien équiper un jour* »... Il ne manque plus que le développement des transports aériens pour compléter le tableau !

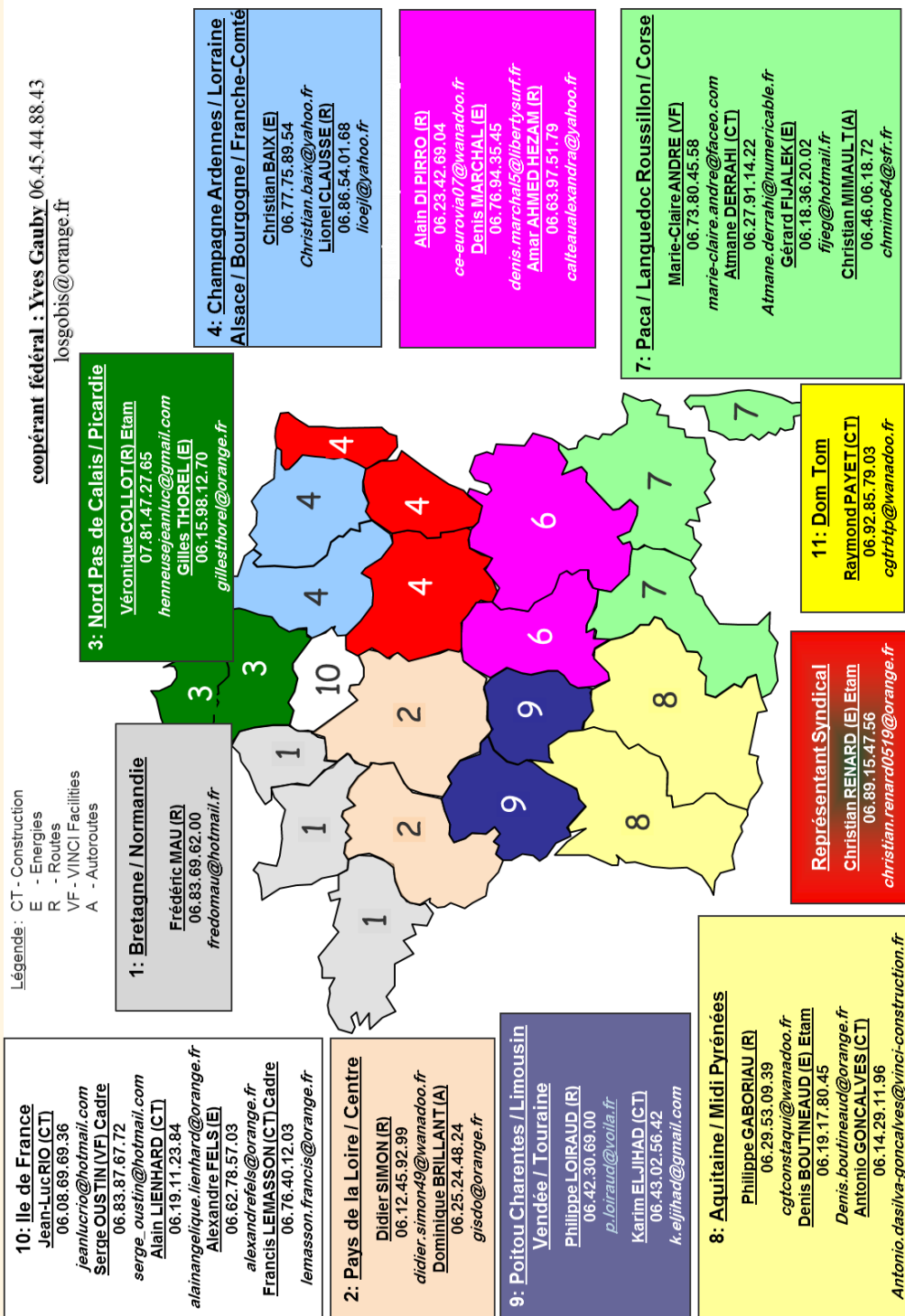
Nous remercions la Communication de VINCI pour ce bel exemple du double langage des firmes qui vont graver autour du COP21, pour y proposer leurs « solutions » et entretenir le problème **tout à la fois** (!), en tenant des propos aussi vertueux qu'incohérents... ■

Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et si vous ne partagez pas certaines opinions exprimées dans ce journal, n'hésitez pas à engager le débat : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

L'équipe du journal

Nos correspondants



CGT : www.cgt.fr
FNCSBA : construction.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salariés de VINCI

c/o FNCSBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com